

ATELIERS : "COMMENT ACCOMPAGNER LES MAITRES DE CLASSE POUR DISTINGUER L'AIDE PERSONNALISEE, DU PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE (PPRE) ET DE L'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTES (RASED)"

	Circulaires de références	Objectifs/finalités	Modalités d'intervention	Intervenants et Partenaires	Types de difficultés correspondantes Actions menées
Aide Personnalisée	BO N° 3 HS 19 Juin 08	- Diviser par 3 en 5 ans le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par 2 le nombre d'élèves ayant pris une année de retard	- 60 h consacrées à l'aide personnalisée ou à du travail en groupes restreints, notamment en maternelle - hors temps scolarité et à l'école - moment déterminé par l'équipe	Intervenants : maîtres de l'équipe pédagogique Partenaires : maîtres du RASED	- Lacunes identifiées pouvant gêner des acquisitions nouvelles - Difficultés procédurales dans l'exécution des différentes sortes de consignes - Difficultés de repérage des notions afférentes à une consigne donnée - La représentation mentale des différentes activités de la classe
Programme Personnalisé de Réussite Educative (P P R E)	- N° 2006-138 du 25/08/06 "Mise en œuvre des PPRD à l'école" - N° 2008-082 du 05/06/08 "Organisation du temps d'enseignement scolaire de l'aide personnalisée"	- Sont concernés tous les élèves de la SG au CM2 redoublants et ceux qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle Il s'agit d'élèves rencontrant des difficultés importantes ou moyennes dont la nature laisse présager qu'elles sont susceptibles de compromettre à court ou à moyen terme leurs apprentissages	- 7 semaines autour d'un projet contractualisé avec évaluation	- Principalement le maître, l'équipe du cycle - RASED : concours à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation	- Les difficultés prises en compte sont prioritairement d'ordre scolaire en français, mathématiques ou en langue vivante ; elles peuvent aussi concerner les autres compétences du socle commun - Tous ceux qui sont repérés en grande difficulté scolaire et dont l'aide différenciée s'est révélée insuffisante - Les handicapés (à articuler avec le Projet Personnalisé de Scolarisation) - Les élèves souffrant d'un trouble de la santé invalidant : à articuler avec le PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

	Circulaires de références	Objectifs/finalités	Modalités d'intervention	Intervenants et Partenaires	Types de difficultés correspondantes Actions menées
Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés (RASED)		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer avec les équipes pédagogiques la Prévention des difficultés préjudiciables à la progression dans le cursus scolaire et la remédiation quand les difficultés s'avent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition avec les acquisitions attendues - Accompagner et compléter les mesures prises par le maître de la classe et l'équipe pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de groupe (en classe ou en salle spécialisée) - Intervention en classe (avec tout le groupe classe) - Atelier - Procédure d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> * signalement écrit * réunions institutionnelles * élaboration de projet d'aide commun 	<ul style="list-style-type: none"> - Maître E (aide à dominante pédagogique) - Maître G (aide à dominante rééducative) - Psychologue - Intervenants extérieurs (orthophoniste - CMP - CMPP) 	<p><u>L'aide spécialisée à dominante pédagogique :</u> Elle s'adresse à l'élève qui manifeste des difficultés à comprendre et à apprendre, alors même que ses capacités de travail mental sont satisfaisantes. Elle est mise en place pour accompagner l'enfant dans le travail d'élaboration de sa pensée pour qu'il puisse accomplir les tâches scolaires. Cette remédiation ne s'appuie pas sur le travail fait en classe.</p> <p><u>L'aide spécialisée à dominante rééducative :</u> Elle s'adresse à l'enfant qui n'arrive pas à investir son statut d'élève. Elle est mise en place pour faire évoluer les rapports de l'enfant à l'exigence scolaire, restaurer l'investissement scolaire ou aider à son instauration. Elle est adaptée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enfant qui a des difficultés à acquérir les compétences nécessaires pour apprendre (capacité à attendre, capacité à travailler seul, à respecter les règles, à maîtriser son corps, à le situer dans l'espace, à se concentrer, à coopérer, à se mettre en projet...) - l'enfant dont le comportement et les relations ont des répercussions négatives sur l'adaptation scolaire et l'efficacité dans les apprentissages (rapport à la loi difficile, agitation, inhibition, agressivité, instabilité, manque de confiance...).

				<p><u>Le psychologue scolaire :</u></p> <p>Le psychologue scolaire organise des entretiens avec les enfants quant il y a problème de l'émergence du désir d'apprendre et de l'investissement dans la scolarité, le dépassement de la dévalorisation de soi née de difficultés persistantes ou d'échecs antérieurs.</p> <p>Le psychologue scolaire tente de réduire les difficultés d'apprentissage lorsque celles-ci paraissent l'expression d'un trouble psychologique et/ou cognitif de la relation du Sujet aux apprentissages et que les aménagements pédagogiques dans la classe et l'école et les aides à dominante pédagogique ne semblent pas suffire.</p> <p>Le bilan psychologique apporte des éléments de compréhension de la difficulté de l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none">* Développement intellectuel et cognitif de l'enfant* Développement du langage* Développement de la pensée logique* Développement des conflits psychosociaux <p>Le psychologue accompagne l'enfant, ses parents et les équipes enseignantes dans l'élaboration et l'appropriation des projets pour l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none">- Demande d'aide vers les services et les professionnels extérieurs- Orientation vers des structures spécialisées- Aides internes à l'école
--	--	--	--	--